

Action climatique



La Ville de Trois-Rivières possède deux inventaires de ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces inventaires ont été réalisés en 2012 (avec les données de 2008) et en 2019 (avec les données de 2018). Ces bilans comprennent les émissions corporatives, c'est-à-dire les émissions générées par les activités de l'organisation municipale, et les émissions collectives, c'est-à-dire les émissions générées sur l'ensemble du territoire trifluvien par des activités sur lesquelles la Ville peut avoir une influence (gestion des matières résiduelles et transport).

Dans le bilan de 2018, le total des émissions collectives et corporatives se chiffrait à 490 327 tonnes équivalentes de CO₂ (tCO₂éq), soit 3,6 tCO₂éq par habitant. Il s'agit d'une diminution de 11,9 % par rapport aux données de 2008. Cette diminution est principalement liée à l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc automobile.

En décembre 2018, le conseil de Ville a adopté une résolution appuyant la Déclaration universelle d'urgence climatique et engageant la Ville à réaliser des actions pour contrôler ses émissions de GES.



Gestion des émissions de GES de la Ville

PORTRAIT

Les émissions corporatives comprennent les émissions liées à l'opération des bâtiments municipaux (32 %), à la flotte de véhicules municipaux (24 %), aux véhicules utilisés par des sous-traitants (25 %) et le traitement des eaux usées aux étangs aérés (19 %). Les activités de la Ville ont causé l'émission de 14 243 tCO₂éq, une augmentation de 8,5 % par rapport à 2008. Cette augmentation est liée en partie à l'augmentation de la consommation de gaz naturel pour chauffer les bâtiments.

La Ville possède cinq véhicules hybrides et sept véhicules électriques sur une flotte d'environ 150 véhicules légers. Lors du remplacement d'un véhicule de la flotte, un processus d'évaluation permet d'acquérir le véhicule le mieux adapté pour les besoins, tout en diminuant au maximum la taille de celui-ci. Une partie des véhicules est également répartie en flotte de véhicules en réservation de type autopartage, plutôt que les véhicules soient attitrés à des travailleurs. Ce système permet de mutualiser l'utilisation des véhicules et d'en diminuer le nombre.

OBJECTIFS

1. Diminuer les émissions de GES des bâtiments dont la Ville est propriétaire.
2. Améliorer l'empreinte carbone des véhicules appartenant à la Ville (optimisation de l'autopartage, plan d'électrification des véhicules légers et optimisation de la taille des véhicules en fonction du besoin réel).
3. Diminuer la quantité des émissions de GES liées aux déplacements quotidiens des employés (politique de télétravail).
4. Soutenir l'amélioration de l'empreinte carbone de la flotte de véhicules en sous-traitance (incitatifs financiers, etc.).



Gestion des émissions collectives

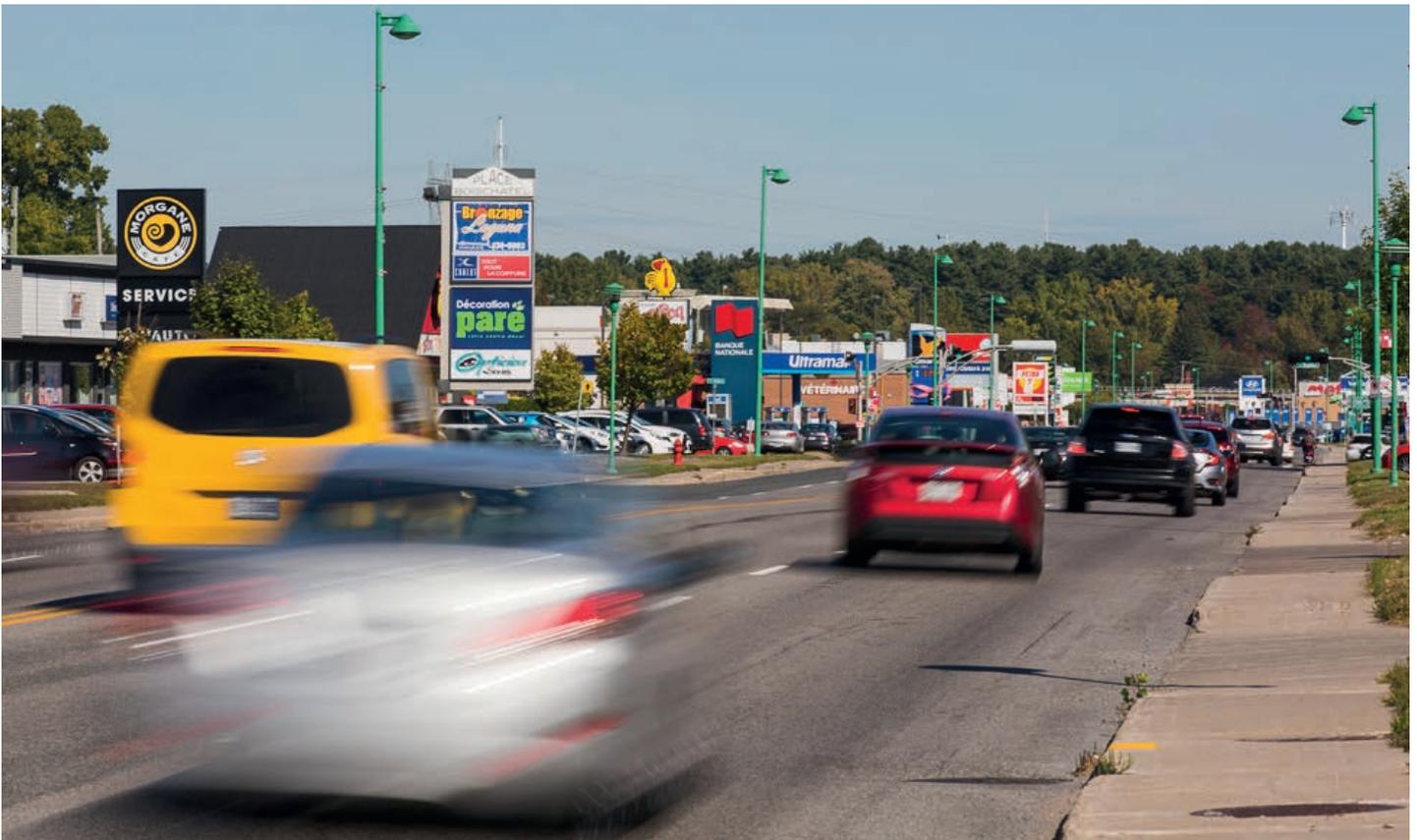
PORTRAIT

Dans le bilan de 2018, la quasi-totalité (97 %) des émissions collectives était attribuable au transport routier, alors que le transport en commun (1 %) et la gestion des matières résiduelles (2 %) restaient des sources négligeables.

Avec le fonds environnement Éclore, la Ville s'est donné les moyens de soutenir la réduction des émissions de GES à une échelle plus large que les émissions mesurées dans notre bilan GES. Ainsi, elle subventionnera, à travers la Fondation Trois-Rivières Durable, divers projets de réduction et de captation de GES sur son territoire.

OBJECTIFS

1. Former les décideurs et informer la population quant aux implications financières de la lutte aux changements climatiques (compréhension et appropriation collective des coûts liés à l'atteinte de la carboneutralité).
2. Poursuivre l'amélioration du réseau de transport en commun selon la planification stratégique de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR).
3. Encourager l'augmentation de la part modale des transports actifs.
4. Soutenir financièrement les actions communautaires visant la diminution des émissions de la collectivité.
5. Mettre en œuvre un programme visant à soutenir la construction durable et l'amélioration de l'efficacité énergétique résidentielle.



Résilience de la collectivité face aux changements climatiques

PORTRAIT

Les conséquences appréhendées des changements climatiques sur le territoire de Trois-Rivières comprennent une augmentation des températures, des précipitations totales (moins de neige, plus de pluie), des crues printanières hâtives, des pluies extrêmes, des chaleurs extrêmes et des cycles gel-dégel. Les froids extrêmes quant à eux risquent de diminuer.

La Ville doit assurer la résilience de ses infrastructures face à ces conditions changeantes. Pour ce faire, elle a établi en 2013 le Plan d'adaptation aux changements climatiques. Ce plan identifie les principales vulnérabilités du territoire, notamment les zones inondables et les bassins versants urbains. Il permet également d'identifier les infrastructures les plus vulnérables comme les infrastructures de gestion des eaux pluviales ou les routes situées en haut des talus à risque de glissement de terrain. La mise à jour de ce plan est débutée en vue de pouvoir en adopter une nouvelle version en 2023. Cette nouvelle mouture permettra de prendre en compte l'évolution des données quant aux prévisions d'aléas climatiques.

OBJECTIFS

1. Contribuer au développement de la résilience collective et territoriale.
2. Adapter les infrastructures de la Ville aux changements climatiques.

